

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-
DU-RHÔNE



MAIRIE
DE
SAINT-ESTÈVE-JANSON
13610

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
24/03/2023	24/03/2023	En exercice	10
		Présents	8
		Votants	9

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Olivier LEMOINE

Étaient absents non-excusés : Madame Fabienne QUIÉVREUX

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

03-2023-02 Finances – Compte de Gestion 2022

Monsieur le 2^{ème} Adjoint au Maire, Christian FONTANA expose :

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Il présente le Compte de gestion 2022 établi par le Chef du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence, Monsieur Jean-François BLAZY.

Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques, à savoir :

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 802 105.10	1 709 337.43	6 511 442.53
Titres de recette émis (b)	3 354 063.15	750 354.27	4 104 417.42
Réductions de titres (c)		2 348.30	2 348.30
Recettes nettes (d = b - c)	3 354 063.15	748 005.97	4 102 069.12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 802 105.10	1 709 337.43	6 511 442.53
Mandats émis (f)	1 597 035.10	595 004.17	2 192 039.27
Annulations de mandats (g)		297.52	297.52
Depenses nettes (h = f - g)	1 597 035.10	594 706.65	2 191 741.75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 757 028.05	153 299.32	1 910 327.37
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal

	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT (a)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 (b)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 (c)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (d=a-b+c)
Investissement	103 998.81		1 757 028.05	1 861 026.86
Fonctionnement	1 601 097.72	611 570.29	153 299.32	1 142 826.75
Total	1 705 096.53	611 570.29	1 910 327.37	3 003 853.61

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Autorise Madame le Maire à signer le compte de gestion 2022.



Madame le Maire,

M. Cesari
Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT
Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/04/2023
- et de sa publication le 05/04/2022

Madame le Maire,

M. Cesari
Martine CESARI.



REÇU EN PREFECTURE

Le 04/04/2023

Application agréée E-legalite.com